



Comment obtenir son diplôme

Le diplôme est disponible à partir du mois de mai de l'année suivant l'obtention de votre DUT. Une remise officielle peut être organisée par l'IUT ou votre département à ce moment là.

Plusieurs façons d'obtenir son diplôme :

Ø Retirer votre diplôme vous-même.

Vous présenter à l'IUT, service scolarité, avec une photocopie de votre pièce d'identité recto verso et l'original de l'attestation provisoire de votre diplôme qui a été délivrée par votre secrétariat de département.

Ø Faire retirer votre diplôme par un tiers.

Lui donner une procuration l'autorisant à retirer votre diplôme à votre place, une photocopie de votre pièce d'identité (recto verso), l'original de votre attestation provisoire. Le tiers devra se présenter muni de sa pièce d'identité.

Ø Recevoir votre diplôme par courrier.

Envoyer une lettre sur laquelle figure l'année de l'obtention de votre diplôme et la filière suivie à :

IUT
Service scolarité
Place Robert Schuman
BP 4006
76610 LE HAVRE

Joindre à cette lettre :

- l'original de l'attestation provisoire
- une photocopie recto/verso de votre pièce d'identité
- une enveloppe libellée à votre adresse, au format A4, affranchie à 5.13€ pour envoyer votre diplôme en recommandé avec accusé de réception.

Dans le cas où vous auriez égaré l'original de votre attestation provisoire, veuillez nous faire un courrier dans lequel vous certifiez sur l'honneur l'avoir perdu.